

Grâce à la promptitude des sapeurs-pompier, dont l'activité ne fait jamais défaut, on se rendit maître du feu en peu de temps, et le dégât s'est borné aux meubles et aux marchandises qui se trouvaient dans l'appartement incendié.

Malheureusement, tous les articles de modes, rubans, dentelles, soieries, etc., que, pour cause d'humidité, on avait déposés en cet endroit, ont été la proie des flammes.

Vers sept heures, une apprentie étant allée dans ce magasin, prendre des rubans pour une cliente, on présume qu'une étincelle, tombée de sa chandelle, aura communiqué aux marchandises le feu, qui ne s'est déclaré qu'une heure après.

Les pertes sont évaluées approximativement à 15,000 francs, répartis comme suit : marchandises, 10,000 fr.; mobilier, 2,000; bâtiment, 3,000. Il y a assurance par les compagnies l'Urbaïne et le Nord.

Nous sommes prié de faire connaître que Mlle Plaezier occupent momentanément une maison voisine de la leur, et qu'elles seront ainsi à même de satisfaire leur clientèle sans interruption.

(Indicateur.)

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 6 MARS. —

Isidore Vanheesbeke, au petit Beaumont. — Emile Kerckove, au Pile. — Pauline Struyve, rue de Croix. — Oscar Baraud, rue de la Providence. — Clotilde Lefebvre, rue de Maufait. — Edmond Bontinck, rue de l'Époule. — Hélène Moriels, rue de Lannoy.

7 MARS. — Marie Coquerel, rue Saint-Joseph. — Paul Kerkhoven, rue Charles-Quint. — Bruno Rosez, rue de Soubise. — Charles Vancoppenolle, rue de Lannoy. — Henri Cabry, rue de Vaucanson. — Aimable Fortrie, rue de la Campagne. — Charles Vasseur, rue de Beaurewaert. — Bernard Devadder, rue de la Guinguette. — Emilie Dumortier, rue St-Jean. — Georges Scamps, rue du Tilleul. — Désiré Covez, rue des Longues-Haies. — Gustave Leclercq, rue de la Basse-Mazure.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 6 MARS. — Jules Lecry, 1 mois, rue de Lille. — Louis Duthoit, 34 ans, ouvrier, au fort Mullier. — François Dullo, 54 ans, ouvrier, au Fontenoy. — Zulma Martin, 1 an, rue du Moulin-de-Roubaix. — Alfred Desmettre, 3 mois, rue d'Arbot. — Pierre Willoquaux, 58 ans, teinturier, à l'hôpital.

7 MARS. — Anna Decottignies, 10 mois, rue des Arts. — Louise Dansette, 1 mois, rue St-Laurent. — Augustin Dorchi, 67 ans marchand de charbons, au Pile. — François Costerlyncq, 46 ans, tisserand, rue des Longues-Haies. — Silvie Lepers, 79 ans, propriétaire, rue de l'Époule. — Hubert Gadene, 81 ans, propriétaire, rue de Lannoy. — Philomène Degroote, 5 ans, rue Bernard. — François Declercq, 4 ans, rue des Longues-Haies. — Félix Catel, 6 mois, rue de la Croix.

Nos négociants et nos industriels ne sont pas encore familiarisés avec les récentes prescriptions légales sur les droits d'enregistrement et de timbre et sur l'usage des timbres mobiles proportionnels pour les effets de commerce et les warrants. Aussi accueilleront-ils avec faveur une petite brochure qui vient de paraître à Roubaix sous ce titre: *Loi et décret du 19 février 1874 commentés et expliqués.*

Cette brochure, en vente dès aujourd'hui, à la librairie Alfred Reboux, contient outre le texte officiel (nos comptables ne sauraient trop s'en pénétrer) des instructions concises et substantielles qui permettront d'éviter dans la pratique bien des erreurs, des pertes de temps, des désagréments et aussi de réprimer ses droits, elle envahissait l'âme toute entière; devant le jeune avocat un cœur de mère palpitait.

Albert était ému: il connaissait le dévouement de l'amour maternel, ses sacrifices, son abnégation; mais il n'en connaissait pas les larmes, le désespoir, la fougue impétueuse; pour la première fois il comprit ce que peut éprouver une mère qui perd son enfant. Il devina en partie les angoisses de la pauvre femme qui se désolait devant lui sans avoir conscience de sa présence.

Celle-là retrouvait sa fille volontairement perdue, et elle pleurait encore, non pas de joie, hélas! de douleur; l'enfant vivait, mais son amour pour sa mère devait être mort!... A sa place qu'y avait-il? peut-être l'oubli, le mépris, sinon la haine.

« Mon Dieu! que je voudrais la voir! » murmura-t-elle doucement, quand elle eut enfin retrouvé un peu de calme.

Le jeune homme, réellement ému, la contemplait avec pitié; elle surprit son regard fixé sur elle.

« Je ne puis croire, lui dit-elle, que vous n'ayez eu, en me parlant de ma fille, qu'un but de curiosité méchante; non, vous êtes jeune, vous devez être bon: quelle a été votre intention, monsieur? »

— Madame, dit-il en rougissant, j'aime Mlle Suzanne...

— Oh! je le pensais, interrompit-elle en souriant au milieu de ses larmes, et Suzanne vous aime, et son père vous la refuse! Alors vous vous êtes dit: J'irai la demander à sa mère. N'est-ce pas cela? »

Et toujours, sans lui laisser le temps

de répondre: les lourdes amendes dont sont frappés les contrevenants aux nouveaux règlements.

Eglise paroissiale de St-Martin

Neuvaine préparatoire à la fête de St-Joseph

Pendant cette neuvaine, qui commencera le mercredi 11 mars pour finir le jeudi 19, Salut chaque soir à 6 heures avec Sermon par le R.P. LETHIERCE, prédicateur du Carême.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Avis important.
Billets de banque, matières d'or ou d'argent.

La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des Postes.

Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non-chargées ou non recommandées.

Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder ainsi la responsabilité des Postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé seul à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la Poste.

Malgré les avis répétés de l'Administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore journellement commises, surtout depuis l'émission des billets de banque de 5 francs.

L'Administration rappelle au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra, à l'avenir, dans l'obligation, de provoquer l'application rigoureuse des dispositions de cette loi.

MOUVEMENT COMPARATIF

DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de Février 1872

9652 colis de laine peignée	1.040.081 k ⁵⁰
62 » d'écouilles et blouses	6.747
299 » de laine filée	32.095
4 » de soie	48
2.538 » de coton	271.340

12.555 colis pesant ensemble 1.350.311 k⁵⁰

Mouvement du mois de Février 1873

5.660 colis de laine peignée	609.385 k ⁵⁰
18 » d'écouilles et blouses	2.063
404 » de laine filée	42.809
6 » de soie	121
2.411 » de coton	257.769

8.499 colis pesant ensemble 912.287 k⁵⁰

Mouvement du mois de Février 1874

7.307 colis de laine peignée	786.915 k ⁵⁰
51 » d'écouilles et blouses	3.397
535 » de laine filée	56.930
2 » de soie	24
2.164 » de coton	230.882

10.057 colis pesant ensemble 1.078.124 k⁵⁰

Le Directeur, A. MUSIN.

Faits Divers

— Il y avait grande réception, samedi soir, au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, à Paris. Concert par Faure, Bosquin, Mlle Bloch, Alard, Dacla, Mohr et Franchomme. Un acte de *Misanthropie*, par Delaunay, Monnet-Sully et Berton; un acte de *Psyché*, par Mlle Reichemberg et Delaunay; une scène de don Juan, par Mlle Reichemberg et Coquelu. M. le maréchal de Mac-Mahon y assistait avec la maréchale et Mlle de Mac-Mahon. Il s'y est rencontré avec M. le duc d'Aumale, M. le duc de Chartres, M. le duc de Nemours, Mgr Chigi,

chaque minute dans l'esprit de Julia. Elle avait pu rester quinze ans sans se préoccuper de son enfant, mais depuis une heure à peine que ce désir envahissait son âme, elle le poursuivait avec l'ardeur de sa nature: le sang italien bouillonnait dans ses veines, ses grands yeux noirs étincelaient, ses mains fines et blanches se crispaient, des larmes roulaient lentement le long de ses joues pâles, elle ne les sentait pas couler, et son cœur battait à coups précipités. La voir! parfois elle souriait, tendant les bras à une apparition fantastique, à son enfant toute petite, blonde, rose, délicate comme au jour où elle l'avait quittée, et que sans transition elle retrouvait grande et belle, mais enveloppée d'un léger nuage qui empêchait de distinguer ses traits. D'autres fois sur le visage de la pauvre femme se peignait l'effroi, elle frémissait comme si un obstacle invisible se fit dressé devant elle...

Cet obstacle, hélas! qu'il était facile à deviner! C'était le père irrité, serrant contre lui sa fille, la retenant loin des bras de sa mère et repoussant la femme qui l'avait outragé...

Cette lutte paraissait être une horrible souffrance pour celle qui la subissait. Albert le comprenait, mais il n'osait rien tenter pour la faire cesser; ce fut un incident pueril qui la termina. La porte du petit salon s'ouvrit, un valet de chambre annonça que la voiture de madame était attelée pour la conduire au bois; Julia allait refuser de s'y rendre, mais elle se ravisa, elle avait besoin d'air, de distraction, surtout de chasser les fantômes!

« Elle! épouser un paysan, elle, ma fille! s'écria-t-elle en se redressant avec orgueil; oh! cela ne sera pas, je ne le veux pas! Mais à quoi pensais-je donc père de vouloir la sacrifier ainsi? Ah! c'est qu'il n'a rien à lui donner, lui! Il l'a faite volontairement pauvre, mais moi, je suis riche!... Il faut que je la voie! »

La voir! cette pensée grandissait à

M. le général Ladmirault, le général Vinoy et Mme Vinoy, plusieurs ministres et un grand nombre de députés.

— Il ressort d'un jugement de la cour d'appel de Paris (4^e chambre) qu'un marché de farines, livrables à Paris en septembre 1870, passé en août précédent, peut être déclaré résilié au profit du vendeur pour cause de force majeure résultant des événements de cette époque.

— La cour d'appel de Montpellier a rendu avant-hier soir son arrêt dans l'affaire du baron Max de Trott, officier d'ordonnance de Charles VII contre l'Indépendant de Perpignan. L'Indépendant a été condamné à 600 fr. de dommages intérêts, 100 fr. d'amende et aux frais.

— Le tribunal de commerce de la Seine a prononcé un jugement d'où il ressort que les remplaçants dont les remplaçants ont déserté, mais qui sont maintenus dans leurs foyers par l'arrêté ministériel du 29 décembre 1873, doivent payer le prix de leur remplacement.

— Le conseil de guerre de la 19^e division militaire, séant à Bourges, vient de condamner à mort le nommé Edme Thévenard, soldat au 67^e de ligne, coupable de deux incendies.

— L'enterrement de la victime de l'assassinat de la rue Boudard a eu lieu samedi matin, au milieu d'une foule considérable. Contrairement à l'habitude adoptée jusqu'à présent de conduire à Notre-Dame les cadavres provenant de la Morgue, les obsèques de Mme Pélassier ont eu lieu à St-Nicolas-des-Champs.

— Une scène curieuse et touchante s'est passée samedi, place Rivoli, à Paris. Un bataillon du 82^e de ligne passait tambour battant rue de Rivoli. Les curieux se portaient sur son passage.

Tout à coup, au moment où la tête de colonne arrivait à l'angle de la place, le commandant a crié: — Portez armes! Et tout le bataillon a sauté en passant devant la statue de Jeanne-d'Arc.

— Le *Figaro* reçoit d'Athènes une lettre lui apprenant que M. Paulze-d'Ivoy, attaché à l'ambassade de France à Athènes, s'est battu en duel avec un tout jeune homme du pays, nommé Damalas. Ce dernier a reçu un fort coup d'épée qui lui a traversé le poulmon. Au moment du départ du bateau, l'hémorragie s'était déjà déclarée chez le blessé, et il était en danger de mort. M. Paulze-d'Ivoy avait pour témoins l'aide de camp du ministre de la guerre et un officier français. Il ne sera pas poursuivi, le duel étant toléré en Grèce.

Nouvelles du soir

M. POUYER-QUARTIER.

On assure que c'est M. Pouyer-Quartier qui représentera la France dans la conférence des puissances contractantes de la convention de 1864 sur le régime des sucres. Cette convention expire l'année prochaine, et l'on doit dès aujourd'hui entamer les négociations pour conclure une convention nouvelle en prenant pour base l'impôt à la consommation et l'exercice des raffineries que réclamait dans son amendement M. Pouyer-Quartier.

LES BUREAUX DE L'ASSEMBLÉE.

Au début de la séance d'aujourd'hui aura lieu le tirage au sort pour le renouvellement des bureaux.

UN Dîner AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Au grand dîner donné hier au ministère de l'Intérieur, on remarquait parmi les convives: le comte Appoy, M. Edouard de Rothschild, le duc et la duchesse de La Tremolle, le baron de de Langsoort, le duc de Carayon-Latour, etc. La réception qui a suivi le dîner a été très-brillante. La princesse

Clémentine d'Orléans et le prince Galitzine y assistaient.

Petite bourse du dimanche, Emprunt 5 0/0 94 81 1/2, 90.

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).

LE DUC D'OSSUNA

Madrid, 7 mars. — La *Correspondencia* dément la nouvelle d'une mission politique du duc d'Ossuna à Saint-Petersbourg.

LA GUERRE CARLISTE

Madrid, 8 mars. — La *Gazette* annonce que le maréchal Serrano est arrivé hier à Samorostro.

Les bandes carlistes de Miret et de Galceran, fortes de 1,600 hommes, ont été battues hier à Gavrigas, en Catalogne.

Demain aura lieu une réunion de français, à l'effet d'ouvrir une souscription pour les blessés de la guerre civile.

LE MARQUIS DE NOAILLES A ROME

Rome, 8 mars. — Le marquis de Noailles a été reçu ce matin par le Roi à qui il a présenté ses lettres de créance, suivant l'usage de la cour d'Italie, l'audience a eu le caractère d'un entretien privé.

UN PRÉSIDENT FUSILLÉ

New-York, 8 mars, soir. — Cospades, l'ex-président des insurgés de Cuba, a été livré par trahison et fusillé.

Pesth 8 mars. — Le président du conseil a présenté à l'Empereur la démission du cabinet. L'Empereur a témoigné le désir d'entendre, avant de prendre une décision, l'opinion des principaux chefs de parti sur la situation.

S. M. recevra demain M. Bitto, le baron Senyey et M. Koloman Ghyczy.

COMMERCE

Avis divers.

ROUBAIX, le 7 mars 1874. — L'indemnit

à cotons filés est par continuation limitée sans toutefois qu'il y ait de changement sensible à signaler dans les cours, qui restent à peu près les mêmes, pour de quantités un peu rondes, avec des offres fermes, on obtiendrait sur certaines marques cinq à dix centimes de baisse par kilo.

En l'honneur de la vente en est toujours difficile et les prix irréguliers et en faveur des acheteurs; quant à l'Indienne et le calicot il s'est traité passablement d'affaires, et les cours restent fermement tenus.

Cours des cotons sans garanties

Lefebvre frères, ch. M. J. A. n° 24 3,45
26 3,30, 28 3,50, 30 3,75. Dito; ch. C. n° 20 3,30, 22 3,35, 24 3,40, 26 3,55.

J. Dufourest fils, ch. M. J. n° 22 3,25, 24 26 3,30, 28 3,40 C. n° 24 3,30.

N. Lecomte fils, ch. n° 24 3,25, 26 3,30, 28 3,40.

E. Tassel jeune, ch. C. 14/16 3,15, 18 3,20, 20 3,25, 22 3,30, 24 3,35.

Lecerf et C^e, ch. M. J. A. n° 26 3,60, 28 3,70.

Lefebvre Serré, ch. M. J. A. n° 26 3,60, 28 3,70.

Delouaire P. S. P. ch. M. J. A. 24 3,45, 26 3,50, 28 3,60, 30 3,75.

Foulatier, tissu, C. n° 24 3,25, 26 3,30, 28 3,35, 30 3,40, 32 3,50.

A. Tassel, tissu, C. n° 24 3,25, 26 3,30, 28 3,35, 30 3,40, 32 3,45, 34 3,50.

Dito, ch. C. n° 20 3,15, 22 3,20, 24 3,25, Dito ch. M. J. C. n° 28 3,45.

Bouts-Doux, 1^{re} qualité n° 4 A 8 2,35. Dito 2^{me} qualité n° 4 A 6, 2 fr., sans escompte.

HAVRE, 7 mars. — *Cotons*: Le marché est calme. Ventes 500 balles, très-ord. sur juin/août fr. 97, plutôt acheteurs que vendeurs. Cette après-midi bonne demande régulière; ventes de la journée 1500 balles; très-ord. Louisiane disp. fr. 95 à 96, dito dito s/maï fr. 94 50, dito dito s/mai fr. 95, dito dito s/maï suivant fr. 97.

Laines: Marché ferme; 60 balles ont été payées à raison de fr. 180 à 240 pour Montevideo en suint et fr. 115 à 202,50 pour Buenos-Ayres en suint.

NEW-YORK, 6 mars. — *Cotons*: A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 7 1/2d.; le low middl. 7 1/8d.; à Mobile, middling 7 1/2d.; à Galveston good ord. 6 1/2d.; à Charleston le middling 7 3/8d.; à Savannah le midl. 7 3/4d.; le tout coût et fret par voilier rendu à Liverpool.

PREMIÈRE COMMUNION

Librairie Alfred REBOUX

Rue Nain, 1, ROUBAIX.

GRAND ET BEAU CHOIX

DE

Livres de Prières, Images, Chapelets

MÉDAILLES, ETC.

Les nouveaux droits d'enregistrement

ET DE TIMBRE

Timbres mobiles proportionnels

pour les effets de commerce et les warrants.

LOI ET DÉCRET

DU 19 FÉVRIER 1874

Commentés et expliqués.

BROCHURE IN-8°. — PRIX: 2 FR.

ROUBAIX, à la librairie Alfred Reboux, rue Nain, 1.

TOURCOING, à la Librairie J. Mathon, Grande-Place.

ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

POUR 1874

Librairie Alfred Reboux, rue Nain, 1.

(A suivre)

AVIS IMPORTANT

50 médecins des hôpitaux de Paris ont, après des expériences comparatives, constaté que le STROU et la Pâte de NAYE de Delangenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, catarrhes, grippe, et les irritations de la poitrine, de la gorge et des bronches. Ne contenant ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, ils peuvent être donnés même à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluche. — Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OUBARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies. 5391

SANTÉ A TOUS rendue sans mé

licieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIÈRE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 63,476. M. le curé Compart, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. Cure N° 47,422. ÉPUISEMENT. — Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exercès de jeunesse. Cure N° 76,448.

Veudun, 16 janvier 1872. Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalésière* m'a sauvé l'âme.

F. EST CATTÉ. Musicien au 63^e de ligne. Plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalésière*, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalésière* chocolat, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste: les boîtes de 32 et 60 fr. franco. Dépôt chez MM. Coille, pharmacien, et Morelle-Bourgeois, et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris-4095. — E

Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE A. DE MEVOLHON

Avances sur Titres Achat et Vente de Valeurs au comptant Ordres de Bourse à terme. Paiement de coupons sans commission. 5681

DENTS ET DENTIERS

PERFECTIONNÉS facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur. Succès garanti.

DENTS et DENTIERS, système américain SANS RESSORTS Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

HALLER-ADLER

DENTISTE 66, rue d'Angleterre, LILLE

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

BRULEUR AUTOGÈNE

BREVETÉ S. G. D. G.

BONNAVE-DELANNOY

Rue Nain, 3, ROUBAIX

Lampes au Gaz liquide, brûlant sans verres ni mèches, seul éclairage capable de rivaliser avec le gaz, donnant le pouvoir éclairant du bec papillon, plus économique que le gaz. Cette lampe est portable, ne nécessite aucune installation. Employée avec succès dans les premières usines de Lyon.

Nous appelons particulièrement l'attention des chefs d'atelier sur notre lampe n° 1, dite *d'atelier*. Cette lampe réunit tous les avantages recherchés depuis si longtemps: la solidité et le bon marché; supprime, en outre, l'entretien quotidien que nécessitent les lampes à pétrole, schiste ou huile, le liquide contenu dans le récipient pouvant éclairer deux semaines sans qu'il soit besoin de le régénérer. La disposition particulière de ce modèle double le pouvoir éclairant, se récipient étant disposé de manière à former réflecteur. 5477